

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2024	et clos le	31/03/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
73 RUE DE LA PLAINE 93160 NOISY-LE-GRAND FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Installation électrique		Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	148 937	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 15%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art.44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐	
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

Certifié conforme par
le représentant légal



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a							
		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages et la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c							
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d							
Montant des autres distributions:						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j							
Montant des revenus répartis						Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées							
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice											
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice											
		MVLТ restant à reporter											
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus délivrés													

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618													
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐					
								Exercice N clos le 31/03/2025					
								Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC							
		Frais de développement		CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	11 877	AG	11 877		0				
		Fonds commercial (1)		AH		AI							
		autres immos incorporelles		AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO							
		Constructions		AP		AQ							
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	42 591	AS	21 428		21 163				
		Autres immos corporelles		AT	232 907	AU	127 979		104 928				
		Immos en cours		AV		AW							
		Avances et acomptes		AX		AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT							
		Autres participations		CU		CV							
		Créances rattachées à participations		BB		BC							
		Autres titres immobilisés		BD		BE							
		Prêts		BF	52 700	BG			52 700				
		Autres immobilisations financières		BH	15 000	BI			15 000				
Total (II)				BJ	355 075	BK	161 284		193 791				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM							
		En cours de production de biens		BN		BO							
		En cours de production de services		BP	4 425	BQ			4 425				
		Produits intermédiaires et fins		BR		BS							
		Marchandises		BT		BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	1 035 550	BY			1 035 550				
		Autres créances (3)		BZ	57 310	CA			57 310				
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC							
		V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE							
Disponibilités		CF	109 344	CG			109 344						
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	32 239	CI			32 239					
	Total (III)		CJ	1 238 868	CK			1 238 868					
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM										
	Ecart de conversion actif (VI)		CN										
	Total général (I à VI)				CO	1 593 943	1A	161 284		1 432 659			
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR						
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances									

2. BILAN – PASSIF avant répartition

CGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				6K-TECHNOLOGIES - SIREN : 415306618		Néant ☐			
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :					)	DA 150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					)	DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					)	DD 3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles					)	DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG 20 895		
	Report à nouveau					)	DH 43 793		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					)	DI 106 733		
	Subventions d'investissement					)	DJ		
	Provisions réglementées					)	DK		
	TOTAL (I)					)	DL 325 232		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					)	DM		
	Avances conditionnées					)	DN		
	TOTAL (II)					)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					)	DP		
	Provisions pour charges					)	DQ		
	TOTAL (III)					)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					)	DS		
	Autres emprunts obligataires					)	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					)	DU 160 129		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV 883		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					)	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					)	DX 525 033		
	Dettes fiscales et sociales					)	DY 417 120		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					)	DZ		
	Autres dettes					)	EA 4 262		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					)	EB		
TOTAL (IV)					)	EC 1 107 427			
Ecart de conversion passif					)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					)	EE 1 432 659			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					)	1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)					)	1C
			- Écart de réévaluation libre					)	1D
			- Réserve de réévaluation (1976)					)	1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					)	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					)	EG 947 299	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					)	EH		

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	11 877	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS	113 506	KT		KU	4 659
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	95 071	KW		KX		
		Matériel de transport						KY	91 925	KZ		LA	20 478	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	157 345	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	457 847	LO		LP	25 137		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	69 600	1U		1V	26 800			
TOTAL IV						LQ	69 600	LR		LS	26 800			
Total général (I + II + III + IV)								ØG	539 324	ØH		ØJ	51 937	
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW	11 877	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	75 574	MK	42 591		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	95 071	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	112 403	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS	131 912	MT	25 433	
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE			
	TOTAL III						IY		NG	207 486	NH	275 498		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
Autres participations						IO		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières						I2	28 700	2E		2F	67 700			
TOTAL IV						I3	28 700	NJ		NK	67 700			
Total général (I + II + III + IV)								I4	28 700	ØK	207 486	ØL	355 075	

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : XY-TECHNOLOGIES							Néant ☒
Exercice N clos le 31/03/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

OGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GM-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE	11 877	PF		PG		PH	11 877			
TOTAL I					RK	11 877	RM		RN		RO	11 877			
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	91 954	QA	5 048	QB	75 574	QC	21 428			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	19 739	QE	9 551	QF		QG	29 290			
	Matériel de transport				QH	59 910	QI	18 558	QJ		QK	78 468			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	146 460	QM	5 674	QN	131 912	QO	20 222			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT				
TOTAL II					QU	318 063	QV	38 831	QW	207 486	QX	149 408			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					QN	329 940	OP	38 831	OQ	207 486	OR	161 285			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc., et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à évaluer									Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP		SR				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

OGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6K-TECHNOLOGIES</u>						Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ	TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X	5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
		- corporelles	6E		6		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z	7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DCFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6K-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP	52 700	UR		US	52 700
		Autres immobilisations financières				UT	15 000	UV		UW	15 000
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	1 035 550		1 035 550		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		ZI	0			
		Personnel et comptes rattachés				UY	0				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	48 198		48 198		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	2 052		2 052		
		Divers				VP					
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	7 060		7 060		
		Charges constatées d'avance				VS	32 239		32 239		
	TOTALS					VT	1 192 799	VU	1 125 099	VV	67 700
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
						1	2	3	4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y					
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG						
				à plus d'1 an à l'origine	VH	160 129		160 129			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	883	883			
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	525 033	525 033			
		Personnel et comptes rattachés				8C	156 342	156 342			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	126 218	126 218			
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices	8E	43 609	43 609				
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 934	35 934				
				Obligations cautionnées	VX	0					
				Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	55 018	55 018				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0				
		Groupe et associés (2)				VI	0				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	4 262	4 262			
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ	0				
		Produits constatés d'avance				8L					
TOTALS					VY	1 107 428	VZ	947 299	160 129		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6X-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	135 958		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	119 723			Dividendes		ZE	100 000		
	Prélèvements sur les réserves			OE				Autres répartitions		ZF	111 887		
	Total I			OF	255 581			Report à nouveau		ZG	43 794		
										Total II		ZH	255 581
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	489 582
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	60 175
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	142 036
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	9 994
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	329 744
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	1 031 631	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	7 014
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	34 909
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	41 923
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	138 583	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	286 731	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	1 196 469	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK	Plus values à 0%		JL	
							Plus values à 19%		JM	Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN	Plus values à 0%		JO	
							Plus values à 19%		JP	Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH			N° SIRET société mère		JJ				

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

OGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6X-TECHNOLOGIES</u>					Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,3 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>6M-TECHNOLOGIES</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2025 a une durée de 12 mois

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 432 659 euros

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes s'élève à 4 032 659 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 106 733 euros

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévues par articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 215-06 et 2016-027 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de base sont :

La continuité de l'exploitation ;

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrants dans le cadre de l'option sur cet exercice.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisition des différentes catégories d'actifs est la comptabilisation en charge sur l'exercice.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Immobilisations incorporelles et corporelles

Fonds de commerce

Le poste fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une provision lorsque sa valeur au bilan est inférieure à l'évaluation faite à la clôture.

Immobilisations corporelles

Au regard des dispositions comptables portant sur la pratique et la comptabilisation des amortissements, l'entreprise étant en dessous des seuils définis au deuxième alinéa de l'article 17 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 modifié, et entendant se ranger à l'avis 2005-D du 1er juin 2005 émis par le CNC a :

- 1/ continué à ne pas comptabiliser l'amortissement dégressif comme dérogatoire ;
- 2/ considéré que les durées d'usage utilisées pour l'amortissement de ses biens non décomposables se confondaient avec les durées effectives d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Durées d'amortissement :

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilisation suivantes :

- Installations générales et techniques : de 3 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatique : de 3 à 5 ans ;
- Mobiliers : 5 ans.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation, aux créances rattachées et à des dépôts et cautionnements versés par la société.

Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité.

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retraiter les coûts de la sous-activité.

Les travaux en cours sont évalués en fonction de l'état d'avancement

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

Liste des filiales et participations

Voir tableau n° 2059 G ou 2033 G du bilan fiscal

Evènements significatifs :

RAS

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé	Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des amortissements	Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des provisions	Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal
Etat des créances et dettes	Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SO 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	2 500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	4	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES						
Titre	MR	Nom de famille	ILJAZI NEZIR	% de détention	50.64	Nb de parts ou actions 1 266
Nom d'usage						
Naissance : Date	15/07/1961	N° Département	99	Commune	DEBELDE	Pays MACÉDOINE,
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE					
Titre	MME	Nom de famille	VUJANIC OLIVERA	% de détention	1.28	Nb de parts ou actions 32
Nom d'usage						
Naissance : Date	01/12/1966	N° Département	99	Commune	BELGRADE	Pays SERBIE
Adresse :	8 ALLEE D'ALEXANDRIE 77420 CHAMPS SUR MARNE FRANCE					
Titre	MR	Nom de famille	ILJAZI BENJAMIN	% de détention	24.04	Nb de parts ou actions 601
Nom d'usage						
Naissance : Date	08/12/1992	N° Département	75	Commune	PARIS 20	Pays FRANCE
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE					
Titre	MME	Nom de famille	ILJAZI DELPHINE	% de détention	24.04	Nb de parts ou actions 601
Nom d'usage						
Naissance : Date	30/10/1996	N° Département	93	Commune	MONTREUIL	Pays FRANCE
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE					

6M TECHNOLOGIES
SAS au capital de 150 000 euros
73, rue de la Plaine
93160 Noisy Le Grand
415 006 618 RCS Bobigny

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Le 23 septembre 2025,
Au siège social,
A 19 heures,

Les associés de la société 6M TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital social de 150 000 euros, dont le siège social est situé au 73, rue de la Plaine 93160 Noisy Le Grand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 415 006 618 se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| ○ Monsieur Nezir ILJAZI, propriétaire de | |
| ▪ En pleine propriété | 1 266 actions |
| ▪ En usufruit | 1 200 actions |
| ○ Madame Olivera VUJANIC, propriétaire de | |
| ▪ En pleine propriété | 32 actions |
| ○ Monsieur Benjamin ILJAZI | |
| ▪ En pleine propriété | 1 action |
| ▪ En nue-propriété | 600 actions |
| ○ Madame Delphine ILJAZI | |
| ▪ En pleine propriété | 1 action |
| ▪ En nue-propriété | 600 actions |

Total	----- 2 500 actions
-------	------------------------

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bernard BENAIS commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Ni
ou
Bt,
DI

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des statuts ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2025,
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et déclare, en tant que de besoin, renoncer à tous délais et modalités de convocation et de dépôts applicables et reconnaît en conséquence la validité de la présente convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions;
- Rémunération du Président ;
- Rémunération du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes, présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis expose les motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

ni
ou
ni
ni

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, et les explications du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 106 733 euros.

L'Assemblée générale prend acte que sur les comptes de l'exercice écoulé les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 25 904 euros ont été réintégrées au résultat fiscal.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Président rappelle que par une décision en date du 01 mai 2025 les associés ont décidé de distribuer un dividende d'un montant brut de 20 000 euros prélevé sur le compte de report à nouveau.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'Assemblée générale, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 106 733,19 euros auquel s'ajoute le report à nouveau pour un montant de 23 793,48 euros de la manière suivante :

Réserve légale	11 188,70 euros
Dividende	80 000,00 euros
Autres réserves	39 337,97 euros

Après cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 225 232,91 euros.

Les associés reconnaissent avoir été informés que le dividende distribué est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique non libératoire (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Après la retenue à la source de 30 % le dividende net distribuable s'élève à 56 000 euros soit 22.40 euros par action.

M
V
B
D

Le dividende net sera mis en paiement au siège social aux dates suivantes

Le 30/09/2025	30 000 euros
Le 30/11/2025	26 000 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (€)
Exercice clos le 31/03/2024	100 000
Exercice clos le 31/03/2023	65 000
Exercice clos le 31/03/2022	225 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute annuelle avantages en nature inclus versée au Président.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute avantages en nature inclus versée au Directeur Général.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Ni
ou
B
di

SIXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président



Monsieur Nezir ILIAZI

Les associés

Madame Olivera VUJANIC



Monsieur Benjamin ILIAZI



Madame Delphine ILIAZI

